

# FAUT-IL ALLER PLUS VITE QUE LA MUSIQUE ?

03 décembre 2020



Il n'est plus une journée sans que nous soient proposées, tant par les voix d'Internet que par celles de la presse, de la radio-télévision ou des placards publicitaires des transports publics, des incitations à l'écoute de concerts sans public sur le Web.

Après avoir proposé une aide aux concerts sans public, le Centre National de la Musique propose actuellement un Fonds de soutien à la diffusion alternative qui « a pour but de financer les représentations données sans public, sous réserve qu'elles donnent lieu à une diffusion » et permet par ailleurs « l'ouverture du fonds à toutes les esthétiques. »

Comme on sait l'importance de ne pas sacrifier les supports physiques (CD, disques vinyles...) à un champ musical qui deviendrait principalement virtuel, il semble d'autant plus essentiel de ne pas sacrifier la présence physique des

artistes musiciens et musiciennes, et de celles et ceux qui les accompagnent. Si l'on comprend l'aspect expérimental qui peut avoir son intérêt dans le mélange des genres, l'idée d'un remplacement des formes d'expression qui prend, dans la précipitation, de plus en plus d'ampleur, ne semble plus seulement être une conséquence de la crise sanitaire mais ouvrir grand les craintes d'un remplacement des moyens d'expression. Selon l'adage de grande sagesse, maintes fois éprouvé dans l'histoire, il importe de ne pas aller plus vite que la musique.

En un temps où la crise sanitaire a largement ajouté de la souffrance à un ensemble de professions déjà grandement éprouvées, on se demande si ces aides à la diffusion de musique sur Internet ne seraient pas le résultat d'une confusion entre « soutien dans le cadre du COVID » et « aide à la transition numérique » ? Sont-elles vouées à perdurer au-delà de la période pandémique ou à devenir, pour le CNM, une des normes de diffusions de « représentations sans public », éventuellement au détriment des aides au « spectacle vivant » et de la production « physique » de musique enregistrée ? Alors, les questionnements affluent pêle-mêle à la vitesse 5G :

- Au-delà d'Internet, le dispositif de Fonds de soutien à la diffusion alternative proposé par le CNM est-il ouvert aux séances live, diffusées par les radios et télévisions publiques, locales, associatives ou privées ainsi qu'à celles transmises par « support physique » (CD, LP, DVD, K7) ?

- Les petites structures (labels, compagnies, auto-entrepreneurs...), qui ont des équipes réduites et non des équipes de salariés permanents, seront-elles éligibles ?

À partir de quel chiffre d'affaires le seront-elles ? Ces mêmes petites structures n'ayant pas obtenu d'aides gouvernementales et/ou n'ayant pas postulé à celles-ci seront-elles éligibles ?

- Les critères d'attribution des aides aux « représentations sans public » intégreront-ils une exigence de rémunération des musiciens, du respect des droits à l'image, des droits d'interprètes et des droits d'auteurs ?

- Pour les productions aidées par la collectivité, les plateformes de diffusion Internet (peu réputées pour une fiscalité à jour là où elles exercent) auront-elles l'obligation de respecter la loi française sur le droit d'auteur et les droits voisins ?

- En aidant les concerts sans public, qui exigent, pour être de qualité, des moyens audiovisuels hors de portée des structures les plus fragiles, le CNM ne prend-il pas le risque de limiter in fine son soutien aux grosses structures et aux grosses productions ? Quelles seront par ailleurs les exigences particulières quant à la qualité technique de la captation ? Y aura-t-il une liste de prestataires et producteurs agréés ?

- Est-il prévu d'indemniser les producteurs de disques de l'absence totale de vente de disques lors des concerts sans public ? (Les petits labels sans distributeur - et ils sont nombreux - réalisent une part non négligeable de leur revenu en vendant des disques lors des concerts)

- Par quelles plateformes, ces concerts sans public seront-ils diffusés ? Pour quelle audience et dans quelles conditions ? Les réseaux de diffusions et les plateformes du service public seront-ils prioritaires ?

- Les responsables de ces institutions ne prennent-ils pas le risque d'être suspectés de se précipiter, à l'occasion de cette situation de crise, vers les seules solutions numériques, présentées comme des évidences inévitables alors qu'elles ne sont peut-être que des éléments de leur vision de l'avenir, par nature incertain ?

- On a vu combien le tout numérique de l'enseignement public ne saurait être satisfaisant et en aucun cas un remplacement. En accélérant artificiellement la « transition numérique » pour la culture, ne prend-on pas le risque de voir les jeunes générations intégrer ces nouvelles pratiques comme des normes, au détriment d'une pratique culturelle plus « socialisée », permettant la rencontre, l'échange, l'incarnation et le partage ?

- En instituant la diffusion numérique comme condition à l'obtention de ces aides et comme moyen d'action privilégié, le CNM ou d'autres organismes comme la SACEM ne sont-ils pas en train de préjuger des solutions, avant même une réelle étude des problèmes posés par leur projet et de leur impact ?

- N'y a-t-il pas un risque que ces aides du CNM aux spectacles sans public ne viennent abonder le financement de nouveaux prestataires de service vidéo en ligne et de « nouvelles » chaînes de production au détriment de l'aide aux artistes et producteurs ?

Après ces questions immédiates en surgissent d'autres, non moins directes, d'ordre économique-politique, existentiel, sociétal ou écologique :

- Comment éviter que ces aides représentent un transfert indirect d'argent public vers les Gafam ?

- La représentation systématiquement imagée de la musique opère forcément un glissement de perception considérable. Qui est l'artiste apprécié ? Celui qui filme ou celui qui joue ? Qui sont les prestataires véritables : les sociétés de productions vidéo ou les artistes, les lieux de concerts, les maisons de disques ? N'aura-t-on pas là, comme on peut déjà le constater, un tri entre les productions dotées de moyens importants et celles souvent plus porteuses de musiques à audience moins large mais toutes aussi utiles pour qui l'image est de moindre importance (voire contradictoire avec le propos artistique) ? Comment ne pas craindre l'escalade quise profile ?

- A-t-on calculé l'empreinte carbone des concerts sans public en *streaming* ? Les centaines de milliards de vues attendues vont s'ajouter à la croissance actuelle, déjà exponentielle des usages du *streaming*, augmentant considérablement la consommation d'électricité mondiale, et accélérant l'épuisement des ressources naturelles, sans parler des conditions humaines de leur extraction.

On a constaté récemment, avec plaisir, une renaissance reconnaissance des disquaires, après celle des libraires. Gageons qu'elle soit le signe de la reconnaissance de l'importance des disques, aussi indispensables que le livre,

comme devra être largement soulignée et reconnue l'importance de la diffusion de musique avec public sans nécessité d'enregistrement audio ou visuel.

Alors, pourquoi ne pas profiter de cette situation complexe et contradictoire pour lancer, sans aller plus vite que la musique, une réflexion de fond sur nos métiers, nos pratiques, la culture, les dispositifs d'incitation et d'aide, qui tiendrait compte dans leur ensemble de toutes les pratiques, où la création par Internet (spécificité d'un art adapté au média proposé) aurait sa place aux côtés des et non en *remplacement* des concerts publics, de la production physique et de toutes les autres formes d'expression diverses de la musique, toutes nécessaires ?

LES ALLUMES DU JAZZ 02/12/2020